



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le trente janvier à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 janvier 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 32

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, David REVERT, Patrice ROBERT, Louis RONSSIN, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Patricia NOGUET, Didier QUENOUILLE, Evelyne RENAULT, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Philippe LANGLOIS, pouvoir à Ihsane ROUX, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D008_300126

**LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER POUR
LESQUELLES LE PRESIDENT DE CŒUR COTE FLEURIE A RENONCE A
L'EXERCICE DE SON DROIT DE PREEMPTION
Rapport du Président**

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Président fait part, au Conseil Communautaire, des décisions prises, relatives à l'exercice du Droit de préemption urbain, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Communautaire.

Ainsi, sur la période s'étendant du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025 inclus, ont été déposées en mairies et ont fait l'objet d'une renonciation notifiée à l'exercice du droit de préemption urbain :

- 3 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Bénerville-sur-Mer,
- 3 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Blonville-sur-Mer,
- 9 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Deauville,
- 3 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Saint-Arnoult,
- 2 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Saint-Gatien-des-Bois,
- 9 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Touques,
- 9 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Tourgéville,
- 28 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Trouville-sur-Mer,
- 1 déclaration d'intention d'aliéner déposée en mairie de Vauville,
- 12 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Villers-sur-Mer,
- 2 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Villerville,

Soit un total de 81 déclarations d'intention d'aliéner déposées entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2025 inclus en mairies et pour lesquelles le Président de la Communauté de Communes a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain.

En conséquence, le Conseil Communautaire a reçu la liste (annexée à la présente), par commune, des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles le Président de la Communauté de Communes a renoncé à l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Le Conseil est invité à en prendre acte

Le Conseil Communautaire

PREND ACTE du rapport relatif à l'exercice du droit de préemption sur la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025 inclus, tel qu'exposé par Monsieur le Président.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Insane ROUX
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/02/2026
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in